



Fermeture du portail d'une copropriété

Par **Liluclau**, le **29/04/2010** à **09:58**

Fermeture du portail d'une copropriété
Bonjour,

Mon problème est le suivant, il concerne la fermeture du portail piéton de l'immeuble dont je suis l'un des copropriétaires. Pour accéder à l'immeuble, il y a un premier portail piéton permettant d'accéder à un petit chemin menant à l'entrée de l'immeuble équipé d'un digicode. Certains des copropriétaires ont décidé de fermer à clés le portail après le passage du facteur de La Poste en fin de matinée. L'accès à l'immeuble (ainsi qu'aux boîtes aux lettres situées dans celui-ci) e'st donc impossible après fermeture, je ne peux donc pas me faire livrer courrier ou colis en après-midi, pire, les livreurs ne peuvent même pas déposer un avis de passage puisque n'ayant pas accès à la boîte aux lettres. D'autres part, cela pose un autre problème pour la nuit, le portail étant fermé, les services de secours (pompiers, samu, police...), ne peuvent pas intervenir sans que quelqu'un soit obligé de descendre afin d'aller ouvrir le portail.

Je suis un peu perdu au niveau de la loi en vigueur, puis-je exiger que le portail reste ouvert, donnant ainsi accès à la porte d'entrée de l'immeuble qui est équipée d'un digicode ce qui me semble suffisant au niveau sécurité.

Merci de me faire part de votre expérience ou de vos conseils en la matière.

Par **dobaimmo**, le **01/05/2010** à **18:13**

pour fermer totalement l'accès à un immeuble, sans accès direct à un interphone ou à un digicode, il faut que la fermeture ait été décidée à l'unanimité en assemblée générale. Vous l'auriez donc su.

vous pouvez donc contacter le syndic afin qu'il fasse respecter la "police de l'immeuble" c'est à dire les règles contenues dans le règlement de copropriété ou votées, et qu'il fasse cesser cette anomalie.

cordialement

Par **Liluclau**, le **03/05/2010** à **10:01**

Merci pour votre réponse dobaimmo.